



**MIPROF**  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
POUR LA PROTECTION DES FEMMES  
CONTRE LES VIOLENCES ET LA LUTTE  
CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS  
[stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

# La lettre

## DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

N°10 – Novembre 2016

### Les viols, tentatives de viols et agressions sexuelles en France

#### EDITO .....

A l'occasion du 25 novembre 2016, **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes**, la Lettre de l'Observatoire national des violences aux femmes est consacrée aux violences sexuelles en France. La diffusion de données sur les violences sexuelles est d'autant plus nécessaire que de nombreuses représentations erronées perdurent quant à l'ampleur et aux caractéristiques de ces agressions. Dans la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes, il importe aujourd'hui de mettre un terme à la conception séculaire de mise à disposition du corps des femmes à la volonté masculine.

Cette publication regroupe des données issues de plusieurs sources afin d'éclairer au mieux la réalité des violences sexuelles : les premiers résultats de l'enquête **VIRAGE**, grande enquête de victimation en population générale sur les violences subies par les femmes et les hommes réalisée par Institut national d'études démographiques (Ined), les données issues de l'activité des **services de police, de gendarmerie** et de la **justice** et celles de l'activité de la ligne d'écoute « Viols femmes informations ».

Les données présentées convergent vers les mêmes constats. Les violences sexuelles sont un phénomène de grande ampleur au sein de la population française. La très grande majorité des victimes sont des femmes et environ la moitié sont mineures, souvent âgées de moins de quinze ans.

Les agresseurs sont dans leur quasi-totalité des hommes que la victime connaît. La famille et les proches constituent la principale sphère de vie dans laquelle les femmes sont victimes durant l'enfance et l'adolescence. A l'âge adulte, les viols et les tentatives de viols ont lieu principalement dans la sphère conjugale alors que les agressions sexuelles autres que le viol ont lieu dans l'espace public ainsi qu'au cours des études et de la vie professionnelle.

Les violences sexuelles ont des conséquences graves et durables sur la vie des personnes qui en sont victimes, notamment en terme de psychotrauma et d'impact sur la santé physique et psychologique\*. Et si chaque acte de violences constitue un drame personnel, leur ampleur rend nécessaire qu'elles soient appréhendées en tant que problème de société à part entière. C'est notamment dans cette perspective qu'un axe du « 5<sup>ème</sup> plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes » (2017-2019) est consacré à améliorer l'accès au droit des femmes victimes de viols et d'agressions sexuelles.

\* voir « *Violences au sein du couple et violences sexuelles : impact sur la santé et prise en charge médicale des victimes* », Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n°6, mai 2015.

#### SOMMAIRE .....

##### NOUVELLE ENQUETE

Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête VIRAGE ... **3**

##### FICHES STATISTIQUES

Les victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2015 ... **5**

Les condamnations pour violences sexuelles en 2015 ... **6**

L'activité de la ligne d'écoute « Viols femmes informations – 0 800 05 95 95 » en 2015 ... **8**

##### RECHERCHE-ACTION

Les viols et agressions sexuelles jugées en 2013 et 2014 en cour d'assises, au tribunal correctionnel et au tribunal pour enfants de Bobigny... **9**

##### BONNE PRATIQUE

L'avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes ... **10**

##### RESSOURCES ... **11**

## LES PRINCIPAUX POINTS A RETENIR

### PREVALENCE DES VIOLENCES SEXUELLES EN FRANCE

- ▶ Sur une année, **62 000 femmes**, âgées de 20 à 69 ans déclarent avoir été **victimes de viols ou de tentatives de viol**.  
Le nombre d'**hommes** déclarant avoir été victimes de viols ou de tentatives de viol s'élève à **2 700**.  
(Enquête VIRAGE, Ined, 2016)
- ▶ Sur une année, **553 000 femmes**, âgées de 20 à 69 ans déclarent avoir été **victimes d'au moins une agression sexuelle autre que le viol** (attouchements du sexe, des seins ou des fesses, baisers imposés par la force, actes de pelotage ; hors harcèlement sexuel et exhibition). Au total, une personne pouvant avoir été victime de plusieurs faits sur la même année, 580 000 femmes ont été victime sur une année d'une forme de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibition).  
Le nombre d'**hommes** déclarant avoir été victimes de la même catégorie d'actes s'élève à **185 000**. Pour les hommes, il s'agit dans 97% des cas d'actes de pelotage. 17% des personnes qui les ont déclarés estiment que ces actes sont graves. Au total, une personne pouvant avoir été victimes de plusieurs faits sur la même année, 197 000 hommes ont été victimes sur une année d'une forme de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibition). (Enquête VIRAGE, Ined, 2016)
- ▶ Au cours de la vie, **une femme sur sept** (14,5 %) et **un homme sur vingt-cinq** (3,9 %) déclarent avoir vécu **au moins une forme d'agression sexuelle** (y compris viols et tentatives et hors harcèlement et exhibitionnisme). Parmi eux, **3,7% des femmes** et **0,6% des hommes** ont vécu au moins **un viol ou une tentative de viol** au cours de leur vie. (Enquête VIRAGE, Ined, 2016)

### VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ENREGISTREES PAR LES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

- ▶ En 2015, **35 000 victimes de violences sexuelles** ont été enregistrées par les forces de sécurité en France hexagonale et d'Outre-mer. Parmi elles, **13 730 ont été victimes de viols**.  
Une victime enregistrée sur deux est âgée de moins de 15 ans. Parmi elles 78% sont des filles et 30% ont été agressées dans le cercle familial.  
92% des victimes âgées de plus de 15 ans sont des femmes, 44% ont été victimes d'un viol dont, dans un cas sur quatre, l'auteur présumé est le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime. (SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie)

### CONDAMNATIONS POUR VIOLENCES SEXUELLES

- ▶ En 2015, **5 646 hommes et 70 femmes ont été condamnés pour viols et autres agressions sexuelles**.  
99% des personnes condamnées sont des hommes.  
82% des faits relèvent de la catégorie pénale « agressions sexuelles autres que le viol ».  
51% des faits condamnés ont été commis sur un.e mineur.e.  
(Ministère de la Justice – SDSE – Exploitation du Casier judiciaire national – Données provisoires, 2015.)

## VIOLS ET AGRESSIONS SEXUELLES EN FRANCE : PREMIERS RESULTATS DE L'ENQUETE VIRAGE

L'enquête « Violences et rapport de genre » (VIRAGE) est une enquête de victimation par sondage en population générale réalisée en 2015 par l'Institut national des études démographiques (INED).

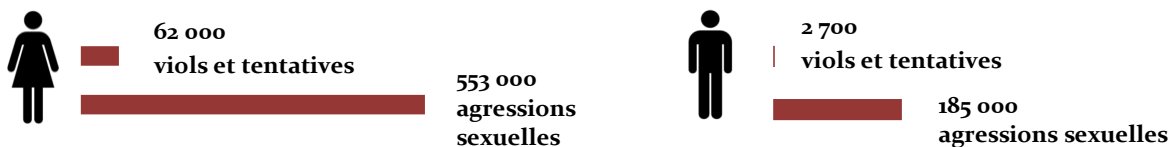
Les premiers résultats portent sur les violences sexuelles subies par les femmes et les hommes sur une année ainsi que sur la vie entière.

Trois formes de violences sont étudiées : les viols, les tentatives de viol et les agressions sexuelles autres que le viol (attouchements du sexe, des seins ou des fesses, baisers imposés par la force, pelotage). Le harcèlement sexuel et l'exhibition seront étudiés dans une publication à venir.

Les tableaux ci-dessous présentent les principaux résultats\*.

### VIOLS, TENTATIVES DE VIOL ET AGRESSIONS SEXUELLES SUR UN AN, au cours des douze mois précédant l'enquête

- **62 000<sup>1</sup> femmes** âgées de 20 à 69 ans, soit 0,31%, déclarent avoir été victimes de viols ou de tentatives de viol.
- **553 000<sup>2</sup> femmes** âgées de 20 à 69 ans, soit 2,76%, déclarent avoir été victimes d'une agression sexuelle autre que le viol. 11% de ces actes sont des attouchements du sexe, 95% des attouchements des seins ou des fesses, des baisers imposés par la force ou des actes de pelotage (une victime a pu subir plusieurs types d'actes). **66% des victimes estiment que ces agressions sont graves.**
- Au total, une même personne pouvant avoir été victime de plusieurs faits, 580 000<sup>3</sup> femmes âgées de 20 à 69 ans, soit 2,90%, ont été victimes d'au moins une agression sexuelle sur un an (hors harcèlement et exhibition).
- **2 700<sup>4</sup> hommes** âgés de 20 à 69 ans, soit 0,01%, déclarent avoir été victimes de viols ou de tentatives de viol.
- **185 000<sup>5</sup> hommes** âgés de 20 à 69 ans, soit 0,97%, déclarent avoir été victimes d'une agression sexuelle autre que le viol. 93% de ces actes sont du pelotage. **17% des victimes estiment que ces agressions sont graves.**
- Au total, une même personne pouvant avoir été victime de plusieurs faits, 197 000<sup>6</sup> hommes âgés de 20 à 69 ans, soit 1,03%, ont été victimes d'au moins une agression sexuelle sur un an (hors harcèlement et exhibition).



- ▶ Les violences sexuelles sont constituées d'une variété d'actes qui, dans leurs formes les plus graves (viols et tentatives de viol), touchent principalement les femmes.
- ▶ Concernant les agressions sexuelles autres que le viol, les femmes déclarent davantage d'actes qu'elles considèrent, dans une plus grande proportion, comme graves.
- ▶ Les femmes jeunes, âgées de 20 à 34 ans, sont les plus exposées aux violences sexuelles : plus d'une femme sur 20 âgée de 20 à 34 ans a subi un viol, une tentative de viol ou une agression sexuelle autre que le viol (hors harcèlement ou exhibition) durant l'année précédant l'enquête.

\* Les résultats détaillés sont présentés dans la publication de l'INED Population & Sociétés « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête VIRAGE » (n°538, novembre 2016, par C. Hamel, A. Debauche, E. Brown, A. Lebugle, T. Lejbowicz, M. Mazuy, A. Charrault, S. Cromer et J. Dupuis)

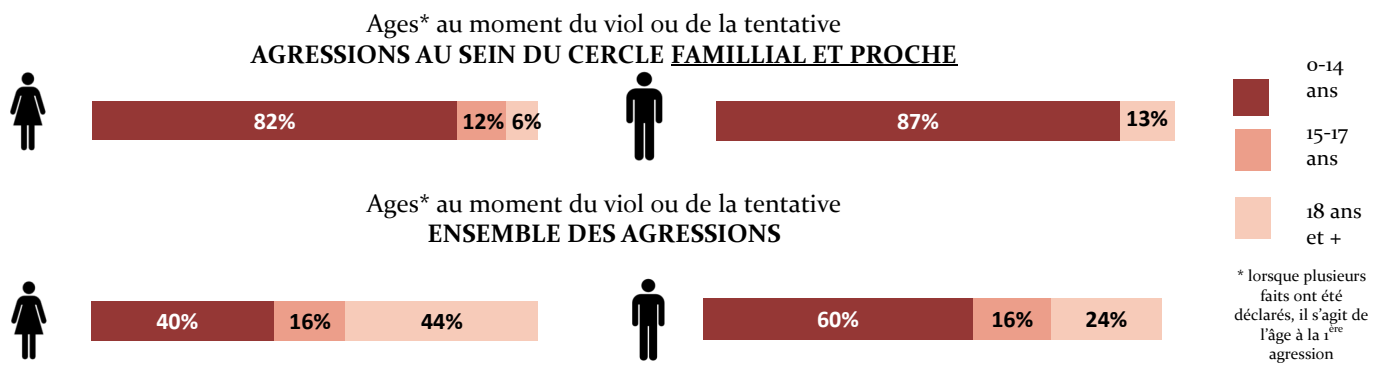
Intervalle de confiance à 95% (voir méthodologie p 4) : 1 : [38 000-86 000] ; 2 : [483 000-622 000] ; 3 : [509 000-651 000] ; 4 : [0-5 000] ; 5 : [143 000-227 000] ; 6 : [154 000-240 000].

## VIOLS, TENTATIVES DE VIOL ET AGRSSIONS SEXUELLES AU COURS DE LA VIE

- **3,7 % des femmes** déclarent avoir subi au moins un viol ou une tentative de viol au cours de leur vie.
- **0,6 % des hommes** déclarent avoir subi au moins un viol ou une tentative de viol au cours de leur vie.
- **1 femme sur 7 (14,5%)** déclare avoir vécu au moins une forme d'agression sexuelle (hors harcèlement et exhibition) au cours de sa vie.
- **1 homme sur 25 (3,9%)** déclare avoir vécu au moins une forme d'agression sexuelle (hors harcèlement et exhibition) au cours de sa vie.

► **Parmi les victimes de viols et de tentatives de viol, la moitié des femmes et les trois quarts des hommes l'ont été pour la 1<sup>ère</sup> avant leurs 18 ans, en premier lieu au sein du cercle familial ou proche**

- Parmi les femmes victimes de viols et de tentatives de viol au cours de leur vie, **56% l'ont été avant leurs 18 ans**, dont 40% avant leurs 15 ans. Les viols et tentatives de viols commises sur des hommes ont très majoritairement lieu durant leur minorité : **76 % avant leurs 18 ans** dont 60% avant leur 15 ans\*.
- Pour les femmes comme pour les hommes, **le cercle familial et proche est la première sphère de vie où ont lieu les viols et les tentatives de viol** (devant le couple, les espaces publics, les études et le travail). Dans plus de 8 cas sur 10, ces agressions intrafamiliales, qu'elles concernent les femmes ou les hommes, ont lieu avant les 15 ans de la victime\*. **5% des femmes, soit une femme sur vingt, ont subi au cours de leur vie au moins une forme de violences sexuelles au sein de la sphère familiale ou proche.** 1,61% a subi un viol ou une tentative de viol.
- **Trois femmes sur quatre** ayant été victime de viol ou de tentatives de viol au cours de leur vie l'ont été dans l'espace privé, c'est-à-dire par un membre de sa famille, un proche, un conjoint ou un ex-conjoint, un petit-ami.



« Dans l'enfance et l'adolescence, les femmes subissent des violences sexuelles dans le cadre de la famille et des relations avec les proches. A l'âge adulte, alors que les viols et les tentatives de viol peuvent se produire dans le cadre des relations conjugales ou avec les ex-conjoints, d'autres agressions surviennent au cours des études, de l'activité professionnelle ainsi que dans l'espace public en général ».

« Les violences sexuelles que subissent les femmes sont non seulement beaucoup plus fréquentes, mais elles se produisent dans tous les espaces de vie et tout au long de la vie ».

« Les violences subies dans le cadre familial ou conjugal sont fréquemment répétées et peuvent se poursuivre pendant de longues périodes ».

**Christelle Hamel et al., Population & Société n°538, Ined, novembre 2016.**

**Précisions méthodologiques**

**L'échantillon :** 15 556 femmes et 11 712 hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire (hors personnes sans domicile et collectivité : cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs, prisons...)

**Le questionnaire :** Le questionnaire porte sur l'ensemble des violences subies au cours des 12 derniers mois et de la vie entière. Il est organisé par sphère de vie : étude, travail, espace public, conjoint, ex-conjoint, famille et proche.

**Lire et comprendre les résultats :** Les enquêtes de victimation mesurent la prévalence d'une infraction au sein d'une population. Elles permettent d'estimer un taux de personnes victimes de cette infraction sur l'ensemble de la population ainsi le nombre de personnes victimes au sein de la population. La lecture de ces résultats doit être réalisée en gardant à l'esprit que :

- Il s'agit de ce que déclarent les personnes interrogées, certaines violences peuvent donc être sous-déclarées.
- Ces résultats sont des ordres de grandeurs s'approchant de la réalité mais s'écartant légèrement des résultats qu'aurait donnés une interrogation exhaustive de la population. La notion d'intervalle de confiance permet de donner une idée de cet écart qui dépend de la taille de l'échantillon enquêté et de la prévalence du phénomène dans la population.
- Certaines catégories de la population française ne sont pas prises en compte : les moins de 20 ans et les plus 69 ans, les personnes vivant en Outre-mer, les personnes sans domicile fixe et les personnes vivant en collectivité.

# LES VICTIMES ENREGISTRÉES PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE ET LES CONDAMNATIONS POUR VIOLENCES SEXUELLES EN 2015

## Les victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2015



Ces données ne rendent compte que la partie révélée des violences sexuelles. De même, la répartition entre les différents types de faits et les caractéristiques des victimes (âge, sexe, relation avec l'agresseur), peut différer de celle que l'on trouverait concernant l'ensemble des violences sexuelles, certaines agressions pouvant être plus difficiles à dénoncer que d'autres.

### 35 000 victimes mineures et majeures de violences sexuelles ont été recensées par les forces de sécurité en France hexagonale et d'Outre-mer en 2015

Au cours de l'année 2015, 35 000 victimes de violences sexuelles, dont 13 730 victimes de viol, ont été enregistrées en France par les forces de sécurité. **Dans 85% des cas, la victime est une femme, mineure ou majeure.** Les femmes représentent 92% des victimes âgées de plus de 15 ans. Parmi les victimes femmes âgées de plus de 15 ans, 44% ont été victimes d'un viol et 56% d'une agression sexuelle autre que le viol (voir lexique p7)

### Un quart des faits de viols commis sur une femme âgée de plus de 15 ans a été commis par son conjoint ou ex-conjoint

7130 femmes âgées de plus de 15 ans ont été victimes de viols en 2015 selon les données enregistrées par les forces de sécurité. Dans 26% des cas, l'auteur présumé est le conjoint ou ex-conjoint de la victime.

Les faits de violences sexuelles au sein du couple connus des forces de sécurité relèvent quasi systématiquement (95%) de l'infraction la plus grave, à savoir celle de viol.

### La moitié des victimes est âgée de moins de 15 ans. Dans un cas sur trois, ces victimes mineures ont été agressées dans le cadre familial

Les mineur.e.s de moins de 15 ans représentent la moitié (50%) des victimes de violences sexuelles connues des forces de sécurité, soit 17 440 enfants en 2015.

**Parmi ces victimes, 78% sont des filles.**

Les victimes âgées de moins de 15 ans sont par ailleurs sur représentées parmi les hommes victimes de violences sexuelles. 74% de l'ensemble des hommes victimes sont âgés de moins de 15 ans.

30% des violences sexuelles commises sur un.e mineur.e de moins de 15 ans ont eu lieu au sein de la cellule familiale. Les mineur.e.s de moins de 15 ans représentent 91% des victimes de violences sexuelles intrafamiliales (hors violences conjugales).

Tableau 1 – Nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité en France hexagonale et ultramarine en 2015

	Nb de victimes	Nb de victimes femmes	% femmes parmi les victimes
<b>VIOLS</b>	<b>13 730</b>	<b>11 910</b>	<b>87%</b>
sur victimes de + 15 ans	7 610	7 130	94%
dont conjugal	1 860	1 840	99%
dont intrafamilial (hors conjugal)	190	170	89%
sur victimes de - 15 ans	6 120	4 780	78%
dont intrafamilial.	1 800	1 420	79%
<b>AUTRES AGRESSIONS SEXUELLES (y.c harcèlement sexuel)</b>	<b>21 270</b>	<b>17 810</b>	<b>84%</b>
sur victimes de +15 ans	9 950	9 050	91%
dont conjugal	120	90	75%
dont intrafamilial (hors conjugal)	310	280	90%
sur victimes de - 15 ans	11 320	8 760	77%
dont intrafamilial (hors conjugal)	3 390	2 680	79%
<b>TOTAL</b>	<b>35 000</b>	<b>29 720</b>	<b>85%</b>

Champ: France hexagonale et collectivités d'Outre-mer

Source: SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Note: L'unité de compte de ce tableau est la victime recensée dans une procédure enregistrée par la police ou la gendarmerie et portée à la connaissance de l'autorité judiciaire. Les comptages des victimes peuvent différer légèrement des comptages officiels qui utilisent la métrique du fait constaté.

### En 2015, parmi les victimes de violences sexuelles enregistrées par la police et la gendarmerie...



92%

des victimes âgées de plus de 15 ans sont des femmes



**1 viol sur 4** commis sur une femme de plus de 15 ans a été commis par son conjoint ou son ex-conjoint

**17 440** victimes, soit **1 victime enregistrée sur 2** est âgée de moins de 15 ans



78%

des victimes de moins de 15 ans sont des filles



**1** agression sur **3** commise sur un.e mineur.e de moins de 15 ans a lieu dans le cercle familial



## Les condamnations pour viols et agressions sexuelles en 2015

Les statistiques recueillies par le ministère de la Justice permettent de connaître, chaque année, le nombre de personnes condamnées pour des faits de violences sexuelles. Ces statistiques ne nous permettent pas de disposer de données sur les victimes.

### En 2015, 5 646 hommes et 70 femmes ont été condamnés pour viols ou autres agressions sexuelles

En 2015, 1 048 condamnations ont été prononcées pour des faits de viol et 4 668 pour des faits relevant d'une agression sexuelle autre qu'un viol, soit au total 5 716 condamnations.

### 99% de ces condamnations ont été prononcées contre des hommes.

Les condamnations pour viols représentent 18% de l'ensemble des condamnations pour violences sexuelles.

Sur les 701 hommes ayant été condamnés pour viol, 46, soit 7%, l'ont été pour un acte commis sur leur compagne ou ex-compagne.

En 2015, les condamnations pour des faits commis sur mineur.e de moins de 15 ans représentent 51% de l'ensemble des condamnations pour violences sexuelles : 32% des condamnations pour viols (332 condamnations sur un total de 1048) et 56 % des condamnations pour une autre agression sexuelle (2 581 condamnations sur un total de 4 668).

### En 2015...

5 716 personnes ont été condamnées pour violences sexuelles



99%

des personnes condamnées sont des hommes



51%

des faits ont été commis sur un.e mineur.e de moins de 15 ans



82%

Des faits condamnés relèvent de la catégorie pénale « agression sexuelle autre que le viol »

Tableau 2 – Condamnations pour violences sexuelles, prononcées en 2015, selon le sexe de l'auteur (effectif)

	Hommes	Femmes	Total
<b>VIOLS</b>	<b>1 032</b>	<b>16</b>	<b>1 048</b>
sur victimes de + 15 ans	701	15	716
dont conjugal	46	0	46
sur victimes de - 15 ans	331	1	332
<b>AUTRES AGRESSIONS SEXUELLES</b>	<b>4 614</b>	<b>54</b>	<b>4 668</b>
sur victimes de +15 ans	2070	17	2087
dont conjugal	163	0	163
sur victimes de - 15 ans	2 544	37	2 581
<b>TOTAL</b>	<b>5 646</b>	<b>70</b>	<b>5 716</b>

Champ : France hexagonale et collectivités d'Outre-mer

Source : ministère de la Justice – SDSE – Exploitation du Casier judiciaire national – Données provisoires, 2015.

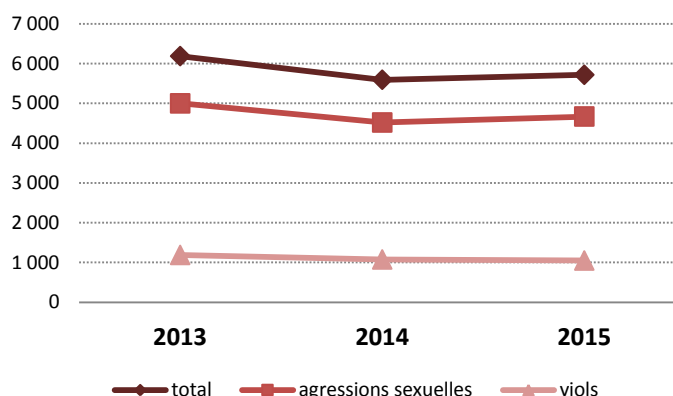
Tableau 3 – Condamnations pour violences sexuelles, prononcées entre 2013 et 2015 (effectif)

	2013	2014	2015
<b>VIOLS</b>	<b>1 188</b>	<b>1 075</b>	<b>1 048</b>
<b>AUTRES AGRESSIONS SEXUELLES</b>	<b>4 998</b>	<b>4 517</b>	<b>4 668</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 186</b>	<b>5 592</b>	<b>5 716</b>

Champ : France hexagonale et collectivités d'Outre-mer

Source : ministère de la Justice – SDSE – Exploitation du Casier judiciaire national – Données provisoires, 2013, 2014, 2015.

Figure 1 - Condamnations pour violences sexuelles, prononcées entre 2013 et 2015



Source : ministère de la Justice – SDSE – Exploitation du Casier judiciaire national – Données provisoires. 2013, 2014, 2015.

### Précisions méthodologiques : modes de recueil, champ couvert et définitions

Le **ministère de l'Intérieur** collecte des données permettant de connaître le nombre de faits constatés (plaintes, signalements, faits constatés suite à une intervention, etc.) ayant été enregistrés par les services de police et de gendarmerie en **France métropolitaine et dans l'ensemble des collectivités d'Outre-mer**. **L'unité de compte pour le champ étudié est la victime recensée dans une procédure enregistrée par la police ou la gendarmerie et portée à la connaissance de l'autorité judiciaire.**

Dans le Casier judiciaire national, le **ministère de la Justice** enregistre les renseignements relatifs aux condamnations prononcées. **L'unité de compte est alors l'auteur. Les données disponibles couvrent la France hexagonale et les collectivités d'Outre-mer.**

Les statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Justice sont construites à partir des catégories d'infractions telles que définies par le Code pénal:

**- Le viol :**

« *Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol* » (art.222-23).

**- Les agressions sexuelles autres que le viol :**

« *Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise* » (art. 222-22).

Ces statistiques permettent également de connaître les faits qui ont été commis sur certaines catégories de personnes lorsque cela constitue une circonstance aggravante selon le Code pénal :

**- Le.la conjoint.e :**

Le fait que l'acte soit commis sur un.e conjoint.e est une circonstance aggravante notamment pour les agressions sexuelles (dont les viols) ainsi que pour les atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité de la personne (tortures, actes de barbarie, violences, menaces),. Le Code pénal définit la conjugalité comme : « *le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité* ». La circonstance aggravante est également constituée lorsqu'il s'agit d'une ancienne relation « *dès lors que l'infraction est commise en raison des relations ayant existé entre l'auteur des faits et la victime* » (art.132-80).

**- Les personnes âgées de moins de 15 ans :**

La circonstance aggravante est constituée pour tout acte d'atteinte à l'intégrité de la personne (homicide, violences sexuelles, atteinte à l'intégrité physique et psychique...) commis sur un.e mineur.e de moins de 15 ans.

- Pour les statistiques du ministère de l'intérieur, **la catégorie « intrafamilial hors conjugal »** regroupe les actes perpétrés par : un père, une mère, un beaux-parents, un grands-parents, un oncle ou une tante, un frère ou une sœur, un enfant, un gendre ou une bru, un beau-fils ou une belle-fille, un petit-fils ou une petite-fille, un neveu ou une nièce.

## L'ACTIVITE DE LA LIGNE D'ECOUTE « VIOLS FEMMES INFORMATIONS » - 0800 05 95 95 » EN 2015

La ligne d'écoute « Viols Femmes Informations » propose aux victimes de viols et de violences sexuelles une écoute, un soutien et des informations sur les démarches qu'elles souhaitent entreprendre, tout en préservant leur anonymat. La ligne d'écoute est gérée par le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV).

Les statistiques issues de l'analyse des appels passés au 0 800 05 95 95 nous permettent de mieux connaître les profils et parcours des femmes recourant à ce service.

Les données des associations renseignent sur la situation et le parcours des victimes qui y ont recours et ne sont pas représentatives de l'ensemble des victimes. De plus les écoutantes ne font pas un travail d'enquête et les variables peuvent ne pas être systématiquement renseignées. Ces données constituent toutefois une source riche d'enseignements qui se doit d'être exploitée.

### 3 875 appels pour viols et autres agressions sexuelles et 439 appels pour des demandes d'information ont été traités en 2015

Les écoutantes du 0 800 05 95 95 ont traité 3 875 appels pour viols et autres agressions sexuelles en 2015 (tableau 4). Ce chiffre a diminué de 15% par rapport à l'année 2014 (4 534 appels traités). Parmi ces appels, 2 036, soit 53%, sont des premiers appels et 1 839 (47%) proviennent de personnes suivies appelant pour la 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> fois ou davantage.

La ligne d'écoute a également reçu 439 appels pour des demandes d'information.

125 appels ont été réorientés vers d'autres lignes d'écoute et d'information liées aux violences subies (39 19, 119 – Allo Enfance en Danger) ou sans lien avec des violences (n° vert du Mouvement français pour le planning familial).

**Tableau 4 : Les appels émis à la ligne d'écoute « Viols Femmes Informations » en 2015**

<b>Appels pour viols et autres agressions sexuelles</b>	<b>3 875</b>
<i>Dont 1<sup>er</sup> appel</i>	<i>2 036</i>
<i>Dont 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ... appel</i>	<i>1 839</i>
Appels pour d'autres violences réorientés	115
Appels pour informations liées à la sexualité	10
Appels pour demandes d'information liées aux violences sexuelles de la part de professionnels et de particuliers	<b>439</b>
<b>TOTAL APPELS EXPLOITABLES</b>	<b>4 439</b>
Appels non exploitables (« blagues », insultes, raccrochés...)	2 480

Source : L'année 2015 du Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)/ Viols Femmes Informations

### Des agressions qui pour la moitié ont eu lieu la première fois alors que la victime était mineure

Sur les 2 416 victimes ayant appelé pour la première fois en 2015 (un appel peut concerner plusieurs victimes), 96% sont des femmes et des filles et 4% sont des hommes et des garçons.

Parmi ces dernières, une sur dix était mineure au moment de l'appel. Si la grande majorité des appelant-e-s sont majeur-e-s, ces récits peuvent concernés des violences ayant eu lieu il y a plusieurs années. Ainsi 48% des victimes **étaient mineur-e-s lors de la première agression sexuelle.**

### Les français-e-s et les représentations sur le viol et les violences sexuelles

Enquête réalisée par l'institut IPSOS pour l'association « Mémoire traumatique et victimologie » - 2015

Cette enquête, réalisée auprès de 1 001 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, interroge les représentations que les français-e-s peuvent avoir sur le viol et les violences sexuelles. Elle met en évidence la persistance de certains stéréotypes sur la sexualité des hommes et des femmes ainsi qu'une méconnaissance de la réalité de ce que sont ces agressions et de leur prévalence au sein de la société française. Ces représentations erronées se retrouvent chez les hommes comme chez les femmes.

Ainsi :

- 63% des français pensent qu'il est plus facile pour un homme que pour une femme de maîtriser son désir sexuel ;
- 21% se déclarent d'accord avec l'affirmation selon laquelle « lors d'une relation sexuelle, les femmes peuvent prendre plaisir à être forcée » (31% chez les 18-24 ans) ;
- 19% se déclarent également d'accord avec l'affirmation selon laquelle « lorsqu'on essaie d'avoir des relations sexuelles avec elles, beaucoup de femmes disent « non » mais ça veut dire « oui ».

Une proportion importante de français-e-s déresponsabilise le violeur assez aisément dès lors qu'ils-elles considèrent que la victime a « provoqué » l'agresseur :

- 40% déresponsabilisent en partie l'agresseur si la victime a eu une attitude provocante en public ;
- 38% pensent que la responsabilité du violeur est atténuée si la victime a flirté avec lui mais ne voulait pas de relations sexuelles.

Le viol est un phénomène mal connu des français-e-s, tant en ce qui concerne la nature des actes incriminés (tous types de pénétrations sexuelles), les atteintes au consentement (la violence, la contrainte, la menace ou la surprise) que sa prévalence au sein de la société française et les liens qui fréquemment unissent la victime à l'agresseur.

[http://www.memoiretraumatique.org/assets/files/campagne2016/RAPPO\\_RT-ENQUETE2016\\_IPSOS-AMTV.pdf](http://www.memoiretraumatique.org/assets/files/campagne2016/RAPPO_RT-ENQUETE2016_IPSOS-AMTV.pdf)



## LES VIOLS ET AGRESSIONS SEXUELLES JUGEES EN 2013 ET 2014 EN COUR D'ASSISES, AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL ET AU TRIBUNAL POUR ENFANTS DE BOBIGNY

L'observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis a mené, en partenariat avec le tribunal de grande instance de Bobigny (TGI), une étude sur les faits de violences sexuelles jugés en 2013 et 2014 par la cour d'assises, le tribunal correctionnel et le tribunal pour enfants.

Sur deux ans, 70 dossiers concernant des faits de violences sexuelles ont été jugés en cour d'assises, 153 au tribunal correctionnel et 48 au tribunal pour enfants du **tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis)**. Au total ces 271 affaires concernent 349 victimes et 336 accusé-e-s ou prévenu-e-s.

On retrouve dans ces affaires jugées les mêmes caractéristiques que l'on constate au niveau national : la très grande majorité des victimes sont des femmes et une sur deux est mineure au moment des faits, la quasi-totalité des auteurs sont des hommes. Les agresseurs sont des personnes connues des victimes, souvent un membre de la famille ou un conjoint lorsqu'elles sont majeures. L'enquête nous renseigne par ailleurs sur les très haut taux de condamnation de ces affaires jugées ainsi que sur les écarts en terme de quantum des peines selon la juridiction saisie.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques de ces affaires.

### COUR D'ASSISES

Juge les faits **qualifiés de viols** commis par des majeur-e-s

#### CARACTERISTIQUES DES VICTIMES

##### 102 victimes

46 % sont de mineur-e-s

90% de femmes

15% sont atteintes d'un handicap

11% ont été victimes dans le passé d'une autre infraction sexuelle perpétrée par un autre auteur

#### CARACTERISTIQUES DES ACCUSE-E-S OU PREVENU-E-S

##### 90 accusé-e-s

99% sont des hommes

22% ont déjà été condamnés pour une infraction à caractère sexuel

93% ont été jugés coupables

85% ont été condamnés à une peine de réclusion criminelle allant de 5 à 10 ans

#### RELATION ENTRE LA VICTIME ET LE/LA MIS-E-S EN CAUSE OU PREVENU-E

72% des victimes connaissent l'agresseur

30% des agressions ont été commises par un membre de la famille

12% des agressions ont été commises par un (ex)-conjoint

Lorsque le lien auteur-victime est étroit (famille, partenaire intime ou ex), dans la quasi-totalité des cas les viols sont répétées à plusieurs reprises

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Juge les faits **qualifiés d'agressions sexuelles autres que le viol** commis par des majeur-e-s

##### 185 victimes

54 % sont de mineur-e-s

91% de femmes

6% sont atteintes d'un handicap

4% ont été victimes dans le passé d'une autre infraction sexuelle perpétrée par un autre auteur

##### 159 prévenu-e-s

97% sont des hommes

16% ont déjà été condamnés pour une infraction à caractère sexuel

83% ont été jugés coupables

63% des prévenus ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de plus de 3 ans

83% des victimes connaissent l'agresseur

24% des agressions ont été commises par un membre de la famille

18% des agressions ont été commises par un (ex)-conjoint ou un ex conjoint

Lorsque le lien auteur-victime est étroit (famille, partenaire intime ou ex), dans la quasi-totalité des cas les agressions sexuelles sont répétées à plusieurs reprises

### TRIBUNAL POUR ENFANTS

Juge les faits **de violences sexuelles commis par des mineurs**

##### 62 victimes

3 victimes sont majeures au moment des faits

87% de filles

5% sont atteintes d'un handicap

##### 87 prévenu-e-s

99% sont des garçons

8% ont été victimes de viols et/ou d'agressions sexuelles par le passé

80% ont été jugés coupables

82% des victimes connaissent l'agresseur

20% des agressions ont été commises par un membre de la famille

27% des dossiers concernent des faits de violences sexuelles en réunion

# L'AVIS POUR UNE JUSTE CONDAMNATION SOCIETALE ET JUDICIAIRE DU VIOL ET AUTRES AGRESSIONS SEXUELLES DU HAUT CONSEIL A L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Créé en janvier 2013, le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) est une institution consultative ayant pour mission d'assurer la concertation avec la société civile et d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité. Dans le cadre de cette mission le HCEfh a publié en octobre 2016 un avis proposant plusieurs recommandations visant à améliorer la lutte contre les violences sexuelles dans l'ensemble des aspects qu'elle peut prendre.

Réparties en cinq axes, douze recommandations ont été tirées de ce travail.

## Axe 1 : sensibilisation de la société

- **Recommandation n°1** : lancer la première campagne de sensibilisation gouvernementale contre les agressions sexuelles, en particulier le viol, afin de faire baisser la tolérance sociale face à de tels crimes.
- **Recommandation n°2** : développer des partenariats avec les écoles de journalisme et les rédactions pour élaborer des chartes pédagogiques relatives au traitement médiatique des violences faites aux femmes.

## Axe 2 : formation des professionnel.le.s

- **Recommandation n°3** : intégrer aux formations développées en application de l'article 51 de la loi du 4 août 2014 un focus spécialisé sur le viol et autres agressions sexuelles, en particulier à l'encontre des femmes handicapées ou femmes migrantes, et actionner le levier des diplômes et examens pour s'assurer de l'effectivité de ces formations.

## Axe 3 : accueil, protection et accompagnement des victimes

- **Recommandation n°4** : permettre aux victimes de violences sexuelles l'accès direct et en urgence aux unités médico-judiciaires même sans dépôt de plainte préalable.
- **Recommandation n°5** : intégrer dans les soins pris en charge à 100 % par l'état les soins dispensés aux victimes de violences sexuelles, même quand elles sont majeures, incluant les soins dispensés par des psychologues et psychiatres formé.e.s et spécialisé.e.s aux conséquences psycho-traumatiques des violences de genre.
- **Recommandation n°6** : renforcer l'accès au droit à l'indemnisation des victimes grâce à une meilleure formation des professionnel.le.s de la justice et à une meilleure information des victimes de violences sexuelles.

► "Avis pour une juste condamnation sociale et judiciaire du viol et des autres agressions sexuelles", Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 5 octobre 2016.

[http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce\\_avis\\_viol\\_2016\\_10\\_05.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_avis_viol_2016_10_05.pdf)

## • Axe 4 : traitement judiciaire

- **Recommandation n°7** : modifier les articles 222-22 et 222-22-1 du Code pénal pour renforcer la définition des éléments constitutifs des agressions sexuelles et du viol.
- **Recommandation n°8** : instaurer un seuil d'âge de 13 ans en dessous duquel un.e enfant est présumé.e ne pas avoir consenti à une relation sexuelle avec un.e majeur.e, et renforcer la protection des mineur.e.s contre l'inceste en prévoyant qu'une atteinte sexuelle commise sur un.e mineur.e par une personne ayant autorité parentale est présumée ne pas avoir été consentie.
- **Recommandation n°9** : allonger les délais de prescription relatifs aux délits et crimes sexuels, en particulier ceux touchant aux délits et crimes sexuels sur mineur.e.s.
- **Recommandation n°10** : demander, par la voie de la circulaire pénale aux parquets, de veiller à ce que la qualification criminelle du viol soit retenue et poursuivie en Cour d'assises.
- **Recommandation n°11** : renforcer significativement dans le projet de loi de finances pour 2017 les moyens dévolus à la justice, en particulier ceux consacrés à la poursuite et à la répression des crimes et délits contre les personnes.

## • Axe 5 : éducation et protection des jeunes

- **Recommandation n°12** : rendre effective l'obligation légale d'éducation à la sexualité de l'école au lycée en mettant en oeuvre les recommandations formulées par le HCEfh dans son rapport de juin 2016, et en intégrant à cette éducation des programmes de prévention élaborés sur le modèle de « mon corps, c'est mon corps » ou « VIRAJ », afin de prévenir les agressions sexuelles dont sont victimes les enfants et les adolescent.e.s.

### Une société imprégnée de la culture des violeurs : tabous, banalisation et inversion de la culpabilité

Si le viol constitue un drame personnel pour chaque victime, l'ampleur et le caractère sexué de ces crimes (la très grande majorité des victimes sont de femmes et la quasi-totalité des auteurs sont des hommes) sont le signe d'une société encore sexiste.

S'appuyant sur une conception stéréotypée de la sexualité féminine et masculine et sur de fausses croyances quant aux caractéristiques de ces agressions, les représentations généralement admises autour des violences sexuelles tendent à atténuer la responsabilité des agresseurs et à culpabiliser les victimes en les rendant en partie responsables de ce qu'elles ont subi.

Ces représentations, en décalage avec ce que les recherches nous apprennent des violences sexuelles, en premier lieu la fréquente proximité entre la victime et l'agresseur, renforce la stratégie mise en place par l'agresseur pour assurer son impunité (isolement, dévalorisation et objectification de la victime, inversion de la culpabilité, instauration d'un climat de peur, verrouillage du secret).

### Le site [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr) :

- La rubrique consacrée aux données disponibles sur les violences faites aux femmes : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Les-chiffres-de-reference-sur-les.html>
- Les numéros de « *La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes* » (2013, 2014, 2015, 2016) : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Noio-Les-viol-tentatives-de-viol.html>
  - Mutilations sexuelles féminines : données et bonnes pratiques - février 2016
  - Violences faites aux femmes : les principales données - novembre 2015
  - Prostitution en France : ampleur du phénomène et impact sur les personnes prostituées - octobre 2015
  - Violences au sein du couple et violences sexuelles : impact sur la santé et prise en charge médicale des victimes - mai 2015
  - Mesurer, comprendre et lutter contre les mutilations sexuelles féminines - actualisation - février 2015
  - Violences au sein du couple et violences sexuelles : les principales données - novembre 2014
  - Mariages forcés : la situation en France - octobre 2014
  - Mesurer, comprendre et lutter contre les mutilations sexuelles - février 2014
  - Violences sexuelles et violences conjugales : combien de victimes ? - novembre 2013

### L'enquête VIRAGE

- « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », Christelle Hamel, Alice Debauche, Elizabeth Brown, et al., Population et Sociétés, n° 538, novembre 2016 <http://www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes/viols-agressions-sexuelles-france/>
- Le site dédié à l'enquête VIRAGE : <http://virage.site.ined.fr/fr/>

### Les données statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Justice

- Les publications du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (ministère de l'Intérieur) : <http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>
- Le site du ministère de la Justice sur les statistiques relatives à l'activité de la Justice : <http://www.justice.gouv.fr/statistiques.html>

### Enquête de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis

- Etude sur les viols et agressions sexuelles réalisée par l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny - étude menée par Bertille Bodineau, démographe <https://www.seine-saint-denis.fr/-Observatoire-des-violences-envers-les-femmes-.html>

### Données issues de l'activité des associations spécialisées

- Statistiques de la ligne d'écoute « Viols Femmes Informations » : <http://www.cfcv.asso.fr/viol-femmes-informations/c2,statistiques.php>

Cette publication a été réalisée par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), avec le concours de l'INED, des services statistiques des différents ministères concernés (Intérieur, Justice), de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis et du Collectif féministe contre le viol (CFCV) qui ont mis les données à disposition.

Cette publication et d'autres ressources sur les violences faites aux femmes sont disponibles sur le site [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)





**FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES**  
DES PROFESSIONNEL·LE·S VOUS ÉCOUTENT  
ET VOUS ACCOMPAGNENT.  
[stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

**SEXISME**  
PAS NOTRE GENRE!